

**Programme de formation AUX SCENARIOS standard nationaux
OPERATIONNEL S1/S2/S3, en catégorie spécifique**

durée : 80 heures / 8 heures par jour + 40 heures en e-learning

Pré-requis : avoir 16 ans, savoir utiliser l'outil informatique.

Objectif visé : Acquérir la culture, les connaissances théoriques et pratiques indispensables pour devenir opérateur télépilote à la prise de vue par drone (UAS).
Ainsi que les obligations et démarches administratives

Modifié par l'arrêté du 17 août 2021 art 12 et 13

Programme préparation CATT

Réglementation générale
Réglementation spécifique aux aéronefs non habités
Connaissances générale des aéronefs qui circulent sans personne à bord
Instrumentation
Performance, préparation et suivi du vol
Préparation du vol
Préparation avant vol
Suivi du vol d'un aéronef civil qui circule sans personne à bord
Performance humaine
Physiologie
Psychologie
Météorologie
Navigation
Liaison de données et radionavigation
Rédaction du Mannex
Procédures opérationnelles
Briefing / débriefing
Principe du vol
Communications

Module M1

Préparation des missions S1/S2/S3

Module M2

Préparation de vol machine

Module M3

Technique de télépilotage en situation normale et anormale



ULM DELTA AQUITAINE
ECOLE DE PILOTAGE
Agréée jeunesse et sports
N° 47 94190 350
Organisme de formation
N° 72 4700 119 47
Homologation SFACT

**FORMATION
CONTROLE
RECYCLAGE**

MONTPEZAT D'AGENAIS
F-47360
Tél (33) 05 53 95 08 81
Fax (33) 05 53 95 01 02

E-mai: ulmstex@orange.fr
Internet: www.ulmstex.com

Contenu Module M3

Technique et télépilotage

Mise en route d'un drone.

Vérification à effectuer sur la zone de vol.

Maîtrise des exercices de télépilotage en manuel.

Maîtrise des exercices de navigation automatisés.

Notions de systèmes embarqués.

Les différents modes de vol.

Dysfonctionnement matériels et logiciels, les actions possibles.

Présence des documents obligatoires dans le dossier missions.

Balisage de la zone de vol et sécurité des tiers au cours du vol.

Pilotage sur micro drone avec exercices progressifs.

Pilotage en double commande avec épreuves de maniabilité.

Travail des trajectoires, translation latérales, longitudinales décollage, vol stationnaire, atterrissage, mouvements panoramiques, trajectoire de prise de vue, navigation en vue directe.

Gestions des pertes de vue temporaires (S1/S3).

Vol avec et sans assistance (ATTI/GPS).

Visite prévol.

Gestion des pannes en vol

Incursions et sortie de zone

Compte rendu d'événement

Gestion de la charge des accus

Suivi de l'autonomie de vol et annonces correspondantes

Briefing / Débriefing

PERFECTIONNEMENT AU TELEPILOTAGE

Pilotage en double commande + vol solo

Préparations des vols

Réglages de la plate-forme

Initiation photogrammétrie

Trajectoires de prise de vue

Navigation automatisée par waypoints

Initiation thermographie infrarouge

Initiation au cadrage

Prises de vue aériennes

Vidéo et montage vidéo

Sécurité



ULM DELTA AQUITAINE

ECOLE DE PILOTAGE

Agréée jeunesse et sports

N° 47 94190 350

Organisme de formation

N° 72 4700 119 47

Homologation SFACT

FORMATION
CONTROLE
RECYCLAGE

MONTPEZAT D'AGENAIS

F-47360

Tél (33) 05 53 95 08 81

Fax (33) 05 53 95 01 02



E-mai: ulmstex@orange.fr

Internet: www.ulmstex.com

PAGE VIERGE LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT



ULM DELTA AQUITAINE

ECOLE DE PILOTAGE

Agréée jeunesse et sports

N° 47 94190 350

Organisme de formation

N° 72 4700 119 47

Homologation SFACT

FORMATION

CONTROLE

RECYCLAGE

MONTPEZAT D'AGENAIS

F-47360

Tél (33) 05 53 95 08 81

Fax (33) 05 53 95 01 02

E-mai: ulmstex@orange.fr

Internet: www.ulmstex.com

Modifié par l'arrêté du 17 août 2021 art 12 et 13

Annexe 1 :

1. Programme de l'examen théorique

Réglementation

Réglementation générale

- Règles de l'air ;
- Zones interdites, réglementées et dangereuses ;
- Zones militaires basse altitude ;
- Utilisateurs de l'espace aérien ;
- Gestion du trafic aérien ;
- Service de l'information Aéronautique.

Réglementation spécifique aux aéronefs civils qui circulent sans personne à bord

- Connaissance des dispositions de l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standard nationaux et fixant et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans personne à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139
- Connaissance des dispositions de l'arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ;
- Protection des données et respect de la vie privée ;
- Sanctions applicables ;
- Assurances ;

Connaissances générales des aéronefs qui circulent sans personne à bord

- Système électrique, batteries ;
- Equipements obligatoires ;
- Système de pilotage ;
- Moteurs et contrôleurs ;
- Capteurs (Pression, Accéléromètre) ;
- Autres servitudes ;
- Entretien de l'aéronef télépiloté, des accessoires - cycle d'entretien.

Instrumentation

- Magnétisme - Compas magnétique - Compas électronique ;
- Gyroscope : principes de base.

Performance, préparation et suivi du vol
Masse et centrage :

- Introduction aux notions de masse et centrage ;
- Chargement ;
- Détermination du centrage.

Préparation du vol :

- Préparation de la navigation ;
- Préparation avant vol : information aéronautique et dossier météorologique ;
- Phénomènes extérieurs influant sur le vol.

Suivi du vol d'un aéronef civil qui circule sans personne à bord :

- Manuel d'exploitation (mannex)
- Manuel d'entretien et d'utilisation ;
- Scénarios de vol ;
- Hauteurs de vol maximales ;
- Autorisations nécessaires.



ULM DELTA AQUITAINE

ECOLE DE PILOTAGE

Agréée jeunesse et sports
N° 47 94190 350

Organisme de formation
N° 72 4700 119 47
Homologation SFACT

FORMATION
CONTROLE
RECYCLAGE

MONTPEZAT D'AGENAIS

F-47360

Tél (33) 05 53 95 08 81

Fax (33) 05 53 95 01 02

E-mai: ulmstex@orange.fr

Internet: www.ulmstex.com

Performance Humaine

Physiologie

- Vision ;
- Intoxications.

Psychologie

- Traitement de l'information chez l'homme ;
- Erreur humaine et fiabilité ;
- Prise de décision ;
- Évitements et gestion des erreurs ;
- Comportement humain ;
- Niveau de la charge de travail ;
- Appréciation du risque par le télépilote ;
- Conduite à tenir en cas d'interférences.

Météorologie

- Atmosphère ;
- Altimétrie ;
- Vent ;
- Aérologie de basse couche.

Navigation

- Connaissances basiques en navigation ;
- Magnétisme et compas : principes généraux ;
- Utilisation des cartes aéronautiques communes ;
- Bases de la navigation à l'estime (route, cap, dérive) ;
- Suivi et gestion de la navigation en vol, influence du vent sur la trajectoire.

Liaison de données et radio navigation

- Transmission des données et brouillages ;
- Cyber sécurité ;
- GPS : principes, erreurs et précision et facteurs affectant la précision.

Procédures Opérationnelles

- Procédures d'urgence utilisées par le télépilote ;
- Procédures opérationnelles spécifiques aéronef télépilote ;
- Analyse de sécurité et retour d'expérience ;
- Comptes rendus d'événements ;
- Influence des phénomènes extérieurs sur la conduite du vol ;
- Perception de l'orientation spatiale de l'aéronef télépilote ;
- Zone minimale d'exclusion des tiers ;
- Vol en immersion (Conditions, risques et impact sur le télépilotage) ;
- Briefing, débriefing.

Principe du vol

- Aérodynamique : concepts de base
- Hélices-Rotors
- Connaissances basiques pour les voilures tournantes et les voilures fixes

Communications :

- Termes employés dans les communications radiotéléphoniques



ULM DELTA AQUITAINE •

ECOLE DE PILOTAGE

Agréée jeunesse et sports

N° 47 94190 350

Organisme de formation

N° 72 4700 119 47

Homologation SFACT

**FORMATION
CONTROLE
RECYCLAGE**

MONTPEZAT D'AGENAIS

F-47360

Tél (33) 05 53 95 08 81

Fax (33) 05 53 95 01 02

E-mai: ulmstex@orange.fr

Internet: www.ulmstex.com

**Annexe 2 : Formation pratique basique aux scénarios
opérationnels S-1, S-2, S-3
Sur 8 jours / 8 heures par jour**

Modifié par l'arrêté du 17 août 2021 art 14 /15 et 17

1. Généralités

Le livret de progression permet de suivre et d'attester l'acquisition des compétences pratiques. Il contient les comptes rendus détaillés et réguliers d'avancement établis par les formateurs et comportant les évaluations visant à estimer les progrès. Il est établi selon une forme définie par le ministre chargé de l'aviation civile. Il est signé par l'élève télépilote à l'issue de chaque cycle de formation. Il est archivé pendant cinq ans. Une copie est remise au télépilote à sa demande.

2. Compétences communes pour tous les scénarios

Préparation du vol mission :

- sélectionner le scénario réglementaire dans lequel s'effectue l'opération considérée ;
- vérifier que la charge utile sélectionnée est compatible avec l'aéronef qui circule sans personne à bord utilisé pour la mission ;
- vérifier que la masse en opération de l'aéronef qui circule sans personne à bord est compatible avec le scénario considéré ;
- vérifier que la zone d'opération définie est adéquate pour l'opération considérée ;
- vérifier que l'opération de l'aéronef qui circule sans personne à bord considéré est possible dans la zone d'opération ;
- définir la zone de travail dans laquelle l'opération considérée se déroule ;
- concevoir la zone minimale d'exclusion en fonction des caractéristiques de l'aéronef qui circule sans personne à bord considéré ;
- extraire de l'information aéronautique les données pertinentes pouvant avoir un impact sur l'opération considérée (SUP AIP, NOTAM, RTBA, Voltac,...) ;
- déterminer les secteurs proches de la zone d'opération dont le survol est interdit, réglementé ou soumis à des conditions particulières ;
- définir la hauteur maximale réglementaire de vol compte tenu de la zone de vol, et de l'opération considérée ;
- identifier les autorisations nécessaires à l'opération considérée ;
- mettre en place un protocole si nécessaire ;
- identifier les objectifs de la mission ;
- identifier les obstacles présents dans la zone d'opération ;
- détecter les obstacles gênants pour l'opération considérée dans la zone d'opération ;
- détecter si l'aérologie peut être affectée par la topographie ou la présence d'obstacles dans la zone d'opération ;
- prendre en compte les phénomènes extérieurs pouvant avoir un impact sur le vol, estimer leur impact sur la conduite du vol. (Consommation d'énergie, maniabilité, visibilité,...) ;
- gérer la mise en place de la zone minimale d'exclusion en fonction du type de scénario considéré ;
- expliquer aux personnes se trouvant dans la zone minimale d'exclusion, les risques encourus et la conduite à tenir ;
- collecter les attestations d'information des personnes se trouvant à l'intérieur de la zone minimale d'exclusion ;
- vérifier la présence de tous les documents nécessaires à l'opération considérée ;
- établir l'autorité du télépilote envers les autres personnes se trouvant sur zone d'opération.

Préparation du vol Machine :

- vérifier l'état général de l'aéronef qui circule sans personne à bord ;
- vérifier que tous les éléments amovibles de l'aéronef qui circule sans personne à bord sont correctement fixés ;
- vérifier la compatibilité des configurations logicielles de la station sol et de l'aéronef qui circule sans personne à bord ;
- calibrer les différents instruments équipant l'aéronef qui circule sans personne à bord ;
- identifier tout défaut pouvant remettre en cause l'opération concernée ;
- vérifier que l'autonomie de la batterie est compatible avec l'opération concernée ;



ULM DELTA AQUITAINE

ECOLE DE PILOTAGE

Agréée jeunesse et sports

N° 47 94190 350

Organisme de formation

N° 72 4700 119 47

Homologation SFACT

**FORMATION
CONTROLE
RECYCLAGE**

MONTPEZAT D'AGENAIS

F-47360

Tél (33) 05 53 95 08 81

Fax (33) 05 53 95 01 02

E-mai: ulmstex@orange.fr

Internet: www.ulmstex.com

- vérifier la conformité du système de limitation d'énergie d'impact ainsi que le fonctionnement du système déclencheur lorsque l'aéronef qui circule sans personne à bord en est équipé ;
 - vérifier le bon fonctionnement de la télémétrie ;
- régler le limiteur de zone ;
- régler le limiteur d'altitude ;
- régler le mode de fonctionnement du dispositif fail-safe ;
- opérer l'équipement de positionnement si l'aéronef qui circule sans personne à bord en est équipé ;
- vérifier la cohérence de la position obtenue si l'aéronef qui circule sans personne à bord est équipé d'un équipement de positionnement.

Briefing, débriefing, retour d'expérience :

- définir dans le cadre d'un briefing, le but de la mission, les menaces identifiées, le point de décollage, la trajectoire d'évolution de l'aéronef qui circule sans personne à bord, la conduite à tenir en cas de panne ;
- réaliser un débriefing synthétique de la mission ;
- identifier les cas où un compte-rendu d'évènement doit être fait et savoir l'élaborer.

Vol Situation Normale :

- conserver une distance de sécurité suffisante par rapport aux obstacles ;
- opérer l'aéronef qui circule sans personne à bord, à l'intérieur de l'ensemble de l'espace défini par le scénario considéré, tout système embarqué fonctionnant ;
- opérer l'aéronef qui circule sans personne à bord pour suivre une trajectoire prédéfinie ;
- avoir conscience de la zone minimale d'exclusion des tiers au cours du vol ;
- opérer l'aéronef qui circule sans personne à bord lors d'une discontinuité du critère en vue dans le cadre d'un scénario S-1.

Vol Situation Anormale :

- gérer de manière optimale une perte de puissance totale ou partielle d'un moteur de l'aéronef qui circule sans personne à bord en assurant la sécurité pour les tiers au sol ;
- gérer la trajectoire de l'aéronef qui circule sans personne à bord dans des situations dégradées ;
- gérer le cas de la dégradation de la fonction de localisation de l'aéronef qui circule sans personne à bord ;
- gérer l'incursion d'une personne dans la zone d'opération et prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité ;
- gérer le cas d'une sortie de la zone d'opération définie lors de la préparation du vol ;
- opérer l'aéronef qui circule sans personne à bord malgré le déclenchement du limiteur de hauteur ;
- gérer l'incursion d'un aéronef habité à proximité de la zone d'opération ;
- gérer l'incursion d'un aéronef qui circule sans personne à bord dans la zone d'opération ;
- opérer les différents mécanismes de sauvegarde équipant l'aéronef ;
- choisir le mécanisme de sauvegarde adapté à une situation donnée ;
- gérer une perte de vue temporaire de l'aéronef qui circule sans personne à bord en scénarios S-1 ou s3
- gérer le cas d'une perte de contrôle en attitude ou en position dû à des phénomènes extérieurs ;
- gérer la reprise de contrôle manuel de l'aéronef qui circule sans personne à bord en cas de situation dangereuse due aux automatismes ;
- déclarer un compte rendu d'évènement.

3. Compétences propres au scénario S-2

Préparation du vol mission :

- effectuer, au préalable, les démarches réglementaires spécifiques au scénario S-2 ;
- vérifier que la zone d'opération est sécurisée ;
- évaluer le risque de perte de liaison radio et de perte de télémétrie.

Préparation du vol machine :

- vérifier les dispositifs permettant de voler hors vue ;
- vérifier le fonctionnement du dispositif d'enregistrement des paramètres et le démarrer.

Vol Situation Normale :

- gérer l'usage de la cartographie pour opérer l'aéronef qui circule sans personne à bord hors vue.

Vol Situation anormale :

- mettre en application la procédure définie en cas de perte de la liaison de commande et de



ULM DELTA AQUITAINE

ECOLE DE PILOTAGE

Agréée jeunesse et sports

N° 47 94190 350

Organisme de formation

N° 72 4700 119 47

Homologation SFACT

**FORMATION
CONTROLE
RECYCLAGE**

MONTPEZAT D'AGENAIS

F-47360

Tél (33) 05 53 95 08 81

Fax (33) 05 53 95 01 02

E-mai: ulmstex@orange.fr

Internet: www.ulmstex.com

contrôle ;

- gérer le vol en immersion pour opérer le retour de l'aéronef en vol manuel.

4. Compétences propres au scénario S-3

Préparation du vol mission :

- effectuer, au préalable, les démarches réglementaires spécifiques au scénario S-3 ;
- estimer le risque de brouillage sur la zone d'opération ;
- définir une procédure adaptée en cas de perte de la liaison de commande et de contrôle ;
- vérifier que la zone d'opération est sécurisée ;
- identifier les zones utilisables dans ou à proximité de la zone d'opération pour un atterrissage d'urgence.

Vol Situation normale :

- opérer l'aéronef qui circule sans personne à bord à proximité d'obstacles en prenant en compte leur influence sur l'aérodynamique ;
- opérer l'aéronef à proximité d'obstacles simulant un environnement urbain, en conservant une distance de sécurité par rapport à ceux-ci.

Vol Situation anormale :

- mise en application de la procédure définie en cas de perte de la liaison de commande et de contrôle.



ULM DELTA AQUITAINE

ECOLE DE PILOTAGE

Agréée jeunesse et sports

N° 47 94190 350

Organisme de formation

N° 72 4700 119 47

Homologation SFACT

**FORMATION
CONTROLE
RECYCLAGE**

MONTPEZAT D'AGENAIS

F-47360

Tél (33) 05 53 95 08 81

Fax (33) 05 53 95 01 02

E-mai: ulmstex@orange.fr

Internet: www.ulmstex.com



- ❖ Les cours se déroulent en salle avec rétroprojecteur et tableau blanc.
 - ❖ Simulateur de vol sur ordinateur
 - ❖ Mise à disposition de support informatique et support papier
 - ❖ Les exercices de pilotage se font entièrement à la base ULM
-
- Type de validation : Attestation de suivi formation.
 - Certification FPDC

Formateur : Eric Freychet

Drone.academie47@gmail.com

www.droneacademie47.com

Tél : 06 81 63 35 86

Lien youtube : Présentation de la base.

https://www.youtube.com/watch?v=g8jBS9WFN_8&t=17s



ULM DELTA AQUITAINE

ECOLE DE PILOTAGE

Agréée jeunesse et sports

N° 47 94190 350

Organisme de formation

N° 72 4700 119 47

Homologation SFACT

**FORMATION
CONTROLE
RECYCLAGE**

MONTPEZAT D'AGENAIS

F-47360

Tél (33) 05 53 95 08 81

Fax (33) 05 53 95 01 02

E-mai: ulmstex@orange.fr

Internet: www.ulmstex.com